



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024 A 19H00

Lieu de la séance : Mairie

Date de convocation : 10/06/2024

Président de séance : Monsieur Reynald HAUCHARD, Maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs BARBEY, BONNET, BOYERE, CATHERINE, ELIOT, GENET, HAUBERT, HAUCHARD, LEBRETON-BOYERE, LENHARDT, LENOIR, LEPREVOST, MOIZAN, PETIT et PROTAIS.

Membre excusé : R.A.S.

Membre absent : R.A.S.

Procuration : R.A.S.

Secrétaire de séance : Elodie LEPREVOST

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Membres votants : 15

Date de publication : 24/06/2024

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

Liste des délibérations :

Numéro d'ordre	Objet de la délibération	Décision
DCM2024-06-20/01	Fonds d'aide aux jeunes 2024	Approuvée
DCM2024-06-20/02	Organisation du temps scolaire	Approuvée

DELIBERATIONS

Délibération n° DCM2024-06-20/01 :

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2024 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère depuis plusieurs années au Fonds départemental d'Aide aux Jeunes (FAJ) qui apporte une aide aux jeunes Seinomarins en terme de soutien à leur insertion ou d'aide à leur subsistance.

Il propose la reconduction de cette adhésion pour 2024, sur la base de 0,23 €/habitant (prix inchangé depuis la création du fonds).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour la reconduction de cette aide, et inscrit la dépense au budget 2024.

Délibération n° DCM2024-06-20/02 :

Dérogation à l'organisation du temps scolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer à nouveau sur l'organisation du temps scolaire de l'école du Marais qui est en place depuis l'année scolaire 2017/2018, à savoir :

- Répartition des 24 heures d'enseignement sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) aux horaires suivants : de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15.

En effet, l'effectif toujours croissant du nombre d'enfants inscrits à la cantine oblige à faire 2 services, et donc à allonger le temps de la pause méridienne.

D'autre part, les instituteurs vont également modifier leur créneau horaire pour l'aide personnalisée qui sera proposée désormais sur le temps de la pause déjeuner.

Après concertation avec l'équipe enseignante et le personnel communal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir les 24 heures d'enseignements toujours sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) aux horaires suivants : de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, décide de répartir les 24 heures d'enseignements de l'école du Marais sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) aux horaires suivants : de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 pour la rentrée de septembre 2024.

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération n° DCM2024-04-15/10 du 15/04/2024.

QUESTIONS DIVERSES

Permanences élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 :

Dimanche 30 juin 2024 :

- De 8h à 10h30 : - Jimmy Bonnet
 - Aurélie Haubert
 - Régis Moizan
- De 10h30 à 13h : - Patrice Barbey
 - Didier Genet
 - Jean-Marc Lenoir
- De 13h à 15h30 : - Catherine Catherine
 - Karine Lebreton-Boyère
 - Virginie Lenhardt
- De 15h30 à 18h : - Hervé Eliot
 - Elodie Leprévost
 - Sandra Protais

Dimanche 7 juillet 2024 :

- De 8h à 10h30 : - Jimmy Bonnet
 - Aurélie Haubert
 - Frédérique Petit
- De 10h30 à 13h : - Christian Boyère
 - Hervé Eliot
 - Régis Moizan
- De 13h à 15h30 : - Catherine Catherine
 - Reynald Hauchard
 - Sandra Protais
- De 15h30 à 18h : - Didier Genet
 - Reynald Hauchard
 - Jean-Marc Lenoir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.